

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 20 SEPTEMBRE 2021

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Avec Prio-Fioul[®], les collectivités font leur transition énergétique

Les consommations énergétiques des bâtiments publics constituent un enjeu environnemental majeur pour les collectivités et la maîtrise de leurs budgets de fonctionnement. Plus de 8 % des bâtiments publics tertiaires sont encore chauffés au fioul. Particulièrement émettrice en gaz à effet de serre et de plus en plus coûteuse pour les collectivités, cette énergie constitue une cible prioritaire pour les projets de rénovation énergétique.

Porteuse du programme national ACTEE et fortement engagée dans l'accompagnement à la transition énergétique des acteurs publics, la FNCCR lance la démarche Prio-Fioul[®] : un outil territorialisé et complet pour prioriser l'action des collectivités en identifiant leur patrimoine chauffé au fioul.

Identifier les chaudières fioul : des enjeux multiples et majeurs pour les collectivités

Le fioul arrive en tête des énergies les plus émettrices de gaz à effet de serre, avec un taux d'émission presque 10 fois supérieur à celui du bois énergie. En outre, son coût en constante évolution pèse également sur le budget des collectivités et l'entretien d'équipements vieillissants induit des coûts de maintenance de plus en plus lourds pour les collectivités. Par ailleurs, la substitution de ces systèmes permet d'agir en profondeur sur la qualité de l'air au niveau local, puisque le fioul représente encore 10 % de la pollution aux particules fines.

Dans une démarche globale de soutien aux projets d'efficacité énergétique, la FNCCR a développé l'outil Prio-Fioul[®] à partir de données issues de la plateforme PubliFioul de l'énergéticien EDF, cofinancier du programme ACTEE. La mise en place de Prio-Fioul[®] s'inscrit en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) portée par le ministère de la Transition écologique.

Plus de 7 000 sites référencés en métropole : un gisement d'économies particulièrement important

Accessible sur le site Internet du programme ACTEE et gratuit, Prio-Fioul[®] permet aux collectivités de mieux connaître leur patrimoine et d'avoir une vision prioritaire sur les projets à mener en identifiant leurs bâtiments concernés par ce type de chauffage.

L'outil référence plus de 7 000 bâtiments alimentés au fioul, répartis dans environ 4 400 communes dans l'ensemble des 12 régions (hors Corse). Ce recensement offre une formidable opportunité pour initier des travaux de rénovation limitant la consommation de fioul et engager une transition vers une autre énergie, notamment renouvelable.

Le financement des projets de rénovation énergétique est un élément clé pour assurer la réussite de ceux-ci. C'est pourquoi, chacun des documents régionaux référence les aides mobilisables pour y parvenir.

En savoir plus : <https://www.programme-cee-actee.fr/ressources/prio-fioul/>

A propos de :

LA FNCCR

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



Le programme ACTEE

Dotée d'un budget de 100 millions d'euros, la seconde phase du programme ACTEE a été lancée en juillet 2020. Piloté par la FNCCR, le programme, financé dans le cadre des Certificats d'économie d'énergie, accompagne les collectivités dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique. Son objectif est d'initier et de massifier une dynamique de rénovation énergétique locale inscrite dans la durée. ACTEE, c'est aussi un centre de ressources national pour les collectivités (N° Vert 0 800 724 724) ainsi que des formations.

www.programme-cee-actee.fr



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :



ACTEE

La FNCCR porteur du programme ACTEE et EDF, co-financeur, s'engagent en faveur de la transition énergétique en proposant aux collectivités un outil d'identification des sites chauffés au fioul.



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS EST UN IMPÉRATIF QUI POURSUIT UN OBJECTIF DOUBLE : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ET LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

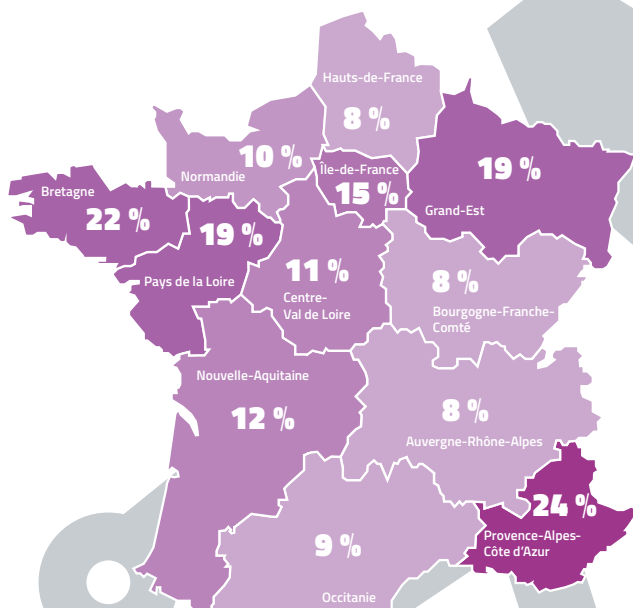
Le fioul domestique représente aujourd'hui le principal vecteur d'émissions parmi les énergies de chauffage. En outre il s'appuie sur une ressource fossile qui se raréfie. Une action forte en faveur de la suppression des équipements de chauffage fonctionnant au fioul doit ainsi être engagée. La suppression des systèmes fioul fait ainsi partie des enjeux majeurs pour assurer une transition énergétique efficace dans le secteur du bâtiment.

PRIO-FIOUL : UNE AUTRE ÉNERGIE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS ?

Mieux isoler & réguler
Passer aux énergies renouvelables
Adopter des usages plus économes

PART DES COMMUNES CONCERNÉES PAR AU MOINS UN BÂTIMENT CHAUFFÉ AU FIOUL DANS CHACUNE DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

BASE DE DONNÉES : EDF PUBLI FIOUL



8 % des bâtiments publics utilisent le FIOUL

Le fioul émet 10 fois plus de GES* que le bois énergie

Le chauffage au fioul représente 10 % de la pollution aux particules fines

DES OBJECTIFS NATIONAUX

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) engagée en 2015 fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2050 : pour le seul secteur du bâtiment, les émissions de GES doivent faire l'objet d'une réduction de 87 %. Portant un projet de décret interdisant le renouvellement de chaudières chez les particuliers, le gouvernement a d'ores et déjà entamé un travail de suppression des systèmes fioul sur le patrimoine des bâtiments de l'État en 2020.

PRIO-FIOUL : UNE BASE DE DONNÉES RÉALISÉE AUX MAILLES RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE POUR IDENTIFIER LES BÂTIMENTS CHAUFFÉS AU FIOUL... ET AGIR !

IDENTIFIER POUR PASSER À L'ACTION

Construit à partir de données issues de la plateforme PubliFioul de l'énergéticien EDF, l'outil Prio-Fioul renseigne directement sur le bâtiment concerné.

Il offre également un regard sur les répartitions territoriales (Région et département) pour procéder à une action ciblée sur des zones géographiques définies.

En libre accès pour les collectivités, l'outil Prio-Fioul est disponible sur le site du programme ACTEE :

www.programme-cee-actee.fr



*Gaz à effet de serre